



**Communiqué**

3 mars 2023

## **Rencontre avec Jean-Christophe Combe : L'Uniopss réaffirme la nécessité d'un soutien spécifique au secteur associatif**

**A l'occasion d'une rencontre avec le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, l'Uniopss a rappelé ses exigences dans la période à venir qui verra les conclusions de diverses consultations engagées ces derniers mois. En particulier, à la suite de la reprise d'ORPEA par la Caisse des dépôts, la nécessité d'éviter des défaillances budgétaires des associations des solidarités et de la santé, et plus encore, de permettre leur développement, a été réaffirmée.**

Une délégation de l'Uniopss conduite par Daniel Goldberg, président, a rencontré Jean-Christophe Combe, le 1<sup>er</sup> mars dernier. Il s'agissait de faire un tour d'horizon des diverses politiques publiques avant le mois d'avril qui verra la conclusion de plusieurs CNR thématiques et de la démarche du Pacte des solidarités.

L'Uniopss a fait part de ses priorités dans un moment où de nombreuses associations s'interrogent sur les moyens de leur pérennité, en particulier avec la non prise en compte totale dans leur budget des annonces de revalorisations salariales justifiées (annonces de la Conférence des métiers du 18 février 2022, relèvement du point d'indice de 3 %), comme des coûts contraints induits par les hausses des prix de l'énergie et des matières premières pour l'alimentation. Si le ministre a donné des assurances de soutien de l'État sur ces sujets, force est de constater que la situation de fragilité du secteur associatif demeure.

Concernant la reprise d'ORPEA par la Caisse des dépôts et consignations, l'Uniopss a réaffirmé sa position exprimée précédemment : si les personnes accueillies dans les établissements de ce groupe devaient voir leur accompagnement se poursuivre, **le secteur associatif du Grand âge devait lui aussi bénéficier de moyens lui permettant de faire face à ses contraintes et de se développer.** L'idée d'un fonds spécifique pour l'innovation et le développement des acteurs non lucratifs, qui ne bénéficient par nature, d'aucun autre investisseur que l'État et les départements, a été exprimée. Laisser la situation à l'identique revient à choisir une segmentation sociale du grand âge.

De plus, l'Uniopss a exprimé au ministre sa position concernant le calendrier à venir, notamment sur les questions de l'autonomie. En effet, l'Uniopss estime que le sujet de l'autonomie doit être considéré au sens large et que les politiques publiques doivent rapprocher les champs du handicap et du grand âge.

Ce sera d'ailleurs l'objet du *plaidoyer autonomie* que l'Uniopss rendra public à la fin mars, avant que le Parlement débattre de ce sujet à l'occasion d'une proposition de loi qui a été inscrite à l'ordre du jour.

Si le ministre a indiqué vouloir enrichir ce texte par ses propres propositions, **l'Uniopss continue de défendre une forte ambition pour l'autonomie de toutes et tous, dans tous les territoires et quelles que soient les conditions sociales. Celle-ci doit se traduire par une loi d'ampleur abordant tous les sujets, y compris budgétaires.**

**Concernant la lutte contre l'exclusion et le futur Pacte des solidarités dans lequel l'Uniopss s'est impliquée, l'attente des arbitrages de l'État laisse en suspens de nombreux sujets.** Avec le Collectif ALERTE, l'Uniopss continuera, là aussi, à se mobiliser pour éviter notamment la bascule dans la pauvreté de nombreux publics fragilisés par la situation sociale. De même, l'Uniopss s'est exprimée pour une prise en compte des besoins de la jeunesse dont la situation, dans bien des cas, s'apparente à un « Covid social long ».

Enfin, l'Uniopss s'est aussi positionnée pour que les revalorisations salariales dans le secteur associatif comme de possibles déroulés de carrière intersectoriels puissent trouver des réponses rapides, correspondant aux besoins, par territoires, des personnes accueillies et accompagnées.

D'une manière générale, l'Uniopss a rappelé que les concertations qui déboucheront avant l'été doivent aussi être l'occasion, pour les pouvoirs publics, de marquer leur pleine reconnaissance de la place des associations dans la mise en œuvre des politiques de solidarité.

Les associations des solidarités et de la santé sont prêtes à relever tous les défis que les évolutions sociales et sociétales imposent. Pour cela, **le secteur non lucratif doit être reconnu comme co-constructeur des politiques publiques**, et non comme un simple « opérateur ».

**Tous ces sujets seront au cœur des *Journées du Réseau des solidarités et de la santé* que l'Uniopss organise à Paris les 3 et 4 avril prochains.**